

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	12
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1. Exhaustivité des pièces demandées	13
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	13
5.3. Appréciation du respect des délais de passation	13
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	13
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	23
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	23
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	23
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	23
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	24
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	27
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	28
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	29
IX. ANNEXES	30

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de Sèmè-Podji.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de Sèmè-Podji au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Les marchés échantillonnés au titre de l'exercice budgétaire 2016 n'ont pas été communiqués aux auditeurs.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	8	147 773 211
	Marchés de la population mère	8	147 773 211
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	17	362 222 393
	Marchés de la population mère	24	430 519 771
	%	71%	84%

➤ Opinion sur la gestion 2016

Aucun marché de 2016 n'a été communiqué aux auditeurs. En conséquence, nous ne pourrions donner une opinion sur les procédures de passation des marchés au titre de la gestion 2016.

➤ Opinion sur la gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de Sèmè-Podji au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	12	1	10	0	1
2	Demande de cotation	5	0	5	0	0
Total général		17	1	15	0	1
%		100%	5,88%	88,24%	0,00%	5,88%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ Défavorable

Compte tenu du poids des conclusions qualifiées d'irrégulières telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2017 n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de Sèmè-Podji conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la Commune de Sèmè-Podji, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Année	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	147 773 211	8	147 773 211	8	100%	100%
	Total général	147 773 211	8	147 773 211	8	100%	100%
2017	AOO	305 498 931	13	280 747 865	12	92%	92%
	Demande de cotation	66 105 602	11	22 559 290	5	34%	45%
	Total général	371 604 533	24	303 307 155	17	82%	71%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Année	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations intellectuelles	13 045 000	1	13 045 000	1	100%	100%
	Services	8 400 000	1	8 400 000	1	100%	100%
	Travaux	126 328 211	6	126 328 211	6	100%	100%
	Total général	147 773 211	8	147 773 211	8	100%	100%
2017	Fournitures	68 451 693	5	67 035 693	4	98%	80%
	Prestations intellectuelles	39 131 670	3	39 131 670	3	100%	100%
	Services	34 336 060	3	34 336 060	3	100%	100%
	Travaux	288 600 348	13	221 718 970	7	77%	54%
	Total général	430 519 771	24	362 222 393	17	84%	71%

Commentaire :

A la lecture des tableaux ci-dessus, il ressort de l'application des critères d'échantillonnage de l'ARMP pour le compte de

- l'exercice budgétaire 2016, un échantillon de marchés présentant les caractéristiques suivantes : 100% en valeur et 100% en volume ;
- l'exercice budgétaire 2017, un échantillon de marchés présentant les caractéristiques suivantes : 84% en valeur et 71% en volume.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu sont consignés dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit**➤ Gestion 2016**

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI_ EXERCICE 2016						
N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique / Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO	AMI N° 002/SG-ST	Entreprise LASEC CONSULT créée le 18 Janvier 2011	AOO	13 045 000	Prestation Intellectuelle
2	Sélection d'une agence de services pour le Gardiennage des locaux abritant les services de la Mairie	F-ST-3952	2 SC Sarl créée le	AOO	8 400 000	SERVICES
3	Construction de deux (02) modules de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP de Kétonou et Sèkandji dans la Commune de Sèmè-Podji	T-ST-3991/3992 du 26/01/16	lot1: Société GLOIRE A DIEU Sarl créée le 09/09/09	AOO	24 694 653	Travaux
4	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement (y compris bureau du maître) à l'EPP de Kraké-plage II G/A, Kraké-plage I G/C dans l'arrondissement de Tohoué et à l'EPP Kétonmè dans l'Arrondissement de Djèrègbé, Commune de Sèmè-Podji (LOT 1)	T-ST- 12949	COWACO SARL	AOO	24 092 658	Travaux
5	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement (y compris bureau du maître) à l'EPP de Kraké-plage II G/A, Kraké-plage I G/C dans l'arrondissement de Tohoué et à l'EPP Kétonmè dans l'Arrondissement de Djèrègbé, Commune de Sèmè-Podji (LOT 2)	T-ST- 12949	CIGMA conseils sarl	AOO	24 279 311	Travaux
6	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement (y compris bureau du maître) à l'EPP de Kraké-plage II G/A, Kraké-plage I G/C dans l'arrondissement de Tohoué et à l'EPP Kétonmè dans l'Arrondissement de Djèrègbé, Commune de Sèmè-Podji (LOT 3)	T-ST- 12949	LA DIGNITE sarl	AOO	24 541 192	Travaux
7	Construction de trois (03) modules de deux (02) salles de classe plus équipement respectivement à l'EM Agblangandan, l'EM Lokokoukoumè dans l'Arrondissement d'Agblangandan et à l'EM Awanou dans l'Arrondissement de Djèrègbé (LOT 1)	T-ST-12950/12952	Entreprise ECBTP	AOO	14 439 148	Travaux
8	Construction de trois (03) modules de deux (02) salles de classe plus équipement respectivement à l'EM Agblangandan, l'EM Lokokoukoumè dans l'Arrondissement d'Agblangandan et à l'EM Awanou dans l'Arrondissement de Djèrègbé (LOT 2)	T-ST-12950/12952	entreprise ROCK BTP	AOO	14 281 249	Travaux
TOTAL					147 773 211	

NB : Aucun marché échantillonné n'a été communiqué aux auditeurs.

➤ Gestion 2017

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI_ EXERCICE 2017								
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Sélection d'une agence de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux de construction et d'équipement de l'hôtel de ville de la commune de Sème-Podji	FADeC	11/01/2018	PI_ST_24750	AGETUR-SA	AOO	32 209 170	Prestation Intellectuelle
2	Entretien périodique / Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO	FADeC	25/08/2017		EGF SARL	AOO	58 915 238	Travaux
3	Recrutement d'un Avocat au profit de la Mairie	Fonds propres	27/10/2017	PI_ST_24747	Maitre Brice HOUSSOU	DC	2 832 000	Prestation Intellectuelle
4	Recrutement d'un cabinet ou d'un consultant pour accompagner la commune de Sème-Podji dans l'élaboration du PDC 3ème génération	Fonds propres	28/08/2017	PI_ST_24751	Yedia Augustin SOSSOU	DC	4 090 500	Prestation Intellectuelle
5	Construction de 400ML du mur de clôture de l'EPP d'Agongo dans la commune de Sème-Podji	FADeC	07/05/2018	T_ST_24708	EBA BTP	AOO	27 536 002	Travaux
6	Aménagement du logement sage-femme au centre de santé d'Agblangandan et la construction de son mur de clôture	FADeC	25/08/2017	T_ST_24717	LE SAVOIR FAIRE	AOO	29 478 627	Travaux
7	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP d'Ekpè II dans la Commune de Sème-Podji	FADeC	31/12/2018	T_ST_24707	BUSINESS AFRICA	AOO	26 894 491	Travaux
8	Fourniture des matériels didactiques de bureau au profit des services de la mairie	Fonds propres	26/09/2017	F_ST_24740	ETS IFEDJOBI ET FILS	AOO	26 153 343	Fourniture
9	Fourniture connexion internet, maintenance du réseau et maintenance du parc informatique et photocopieur au profit de la mairie	Fonds propres	29/11/2017	S_ST_24744	ESPOIR PLUS TECHNOLOGIE	DC	6 754 440	Service
10	Réfection de la maternité et du réaménagement du centre de santé d'agblangandan	FADeC	15/12/2017	T_ST_24716	VALDES ET FRERES	AOO	27 711 225	Travaux
11	Entretien des locaux abritant les services de la Mairie	Fonds propres	02/05/2018	S_ST_24742	AVEC DIEU	AOO	14 613 120	Service
12	Construction d'un bâtiment polyvalent plus un module de latrine à quatre (04) cabines	FADeC	29/11/2017	T_ST_24690	GENERAL DES ENTREPRISES	AOO	23 476 987	Travaux
13	REPROFILAGE ET RECHARGEMENT DE 14KM DE VOIES DANS LES ARRONDISSEMENTS DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI	Fonds propres	02/05/2018	T_ST_24700	DMD PRESTATIONS	AOO	27 706 400	Travaux
14	Acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon au profit de la Mairie	Fonds propres	07/05/2018	F_ST_24726	SONAM (HONDA)	AOO	32 000 000	Fourniture
15	Acquisition d'un véhicule au profit du SG de la Mairie	Fonds propres	26/03/2018	F_ST_24727	AL WOULDJOU SARL	DC	7 900 000	Fourniture
16	Acquérir 06 tableaux d'affichage pour le SIAD	Fonds propres	02/05/2018	F_ST_24739	GLOIRE ET GRACE SOUROU	DC	982 350	Fourniture
17	Acquérir et installer le logiciel de gestion de territoire	Fonds propres	07/05/2018	S_ST_28893	GROUPEMENT SUDD CONSULTING WEXITY	AOO	12 968 500	Service
TOTAL							362 222 393	

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

En 2017, les dix-sept (17) marchés échantillonnés ont tous été communiqués aux auditeurs. Ces marchés ont été passés au terme de dix-sept (17) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	12	12
2	Demande de cotation	5	5
Total général		17	17

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Comité d'approvisionnement	CCMP	
1	Existence	C1	Aucune documentation n'a été communiquée aux auditeurs dans ce sens.					AUCUN ACTE N'EST COMMUNIQUE
2	Conformité	C2						
3	Organisation et fonctionnement	C3						
4		C4						
5		C5						
6		C6						Documentation non disponible
7		C7						
8		C8						

Légende

- C1** Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
- C2** Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
- C3** Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
- C4** Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
- C5** Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
- C6** Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
- C7** Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
- C8** Publication des décisions d'attribution

Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	73,50%

Le taux d'exhaustivité de la gestion 2017 représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

Ce taux révèle que le système d'archivage de la Commune de Sèmè-Podji sur les dossiers de passation des marchés paraît globalement satisfaisant, même s'il reste perfectible.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le plan prévisionnel de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2017 a été mis à la disposition de la mission. L'examen dudit plan révèle d'une part qu'il élaboré conformément au modèle-type de l'ARMP. D'autre part, nous avons noté que les marchés audités sont inscrits au plan de passation.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé est de **114 jours** pour seize (16) des marchés rattachés à l'exercice 2017 et pour lesquelles nous avons pu calculer le délai.

Ce délai n'est pas conforme au délai normal de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation (Art 90 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demande de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, l'échantillon des marchés communiqué par l'AC comporte cinq (05) marchés passés par demande de cotation 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°PI-ST-24750/N°10-J/177/SPRMP/CCMP du 07/11/2017

1. Marché N°021/N°PI/ST-24750/SPRMP/CCMP du 15/12/2017 relatif la sélection d'une agence de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux de construction et d'équipement de l'hôtel de ville de la commune de Sèmè-Podji, attribué à AGETUR SA, approuvé le 11/01/2018 pour un montant TTC de 32.209.170 FCFA, source de financement : Budget Communal/FADeC non affecté

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attribution provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (21 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (04/12/2017) et la signature du contrat (15/12/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°10-5/015/SPRMP du 29/03/2017

2. Marché N°10-1/010/SPRMP/CCMP du 25/08/2017 relatif à l'entretien périodique/ Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO, attribué à EGF SARL, approuvé le 25/08/2017 pour un montant TTC de 58.915.238 FCFA, source de financement : Royaume des Pays-Bas/Fonds routiers/Gouvernement du Bénin.

Les pièces manquantes :

- ANO de l'organe compétent sur le DAO ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de publication des attribution provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (119 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (28/04/2017) et la date de signature du contrat (03/08/2017) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

AOO N°10-J/T-ST-24708/SPRMP/CCMP

3. Marché N°10-J/22/SPRMP/CCMP relatif à la construction de 400ML du mur de clôture de l'EPP d'Agongo dans la commune de Sèmè-Podji, attribué à EBA-BTP, approuvé le 07/05/2018 pour un montant TTC de 27.536.002 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attribution provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (349 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (23/05/2017) et la date de signature du contrat (16/01/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

AOO N°10-J/T-ST-24717/SPRMP/CCMP

4. Marché N°10-J/22/SPRMP/CCMP du 21/04/2017 relatif aux travaux d'aménagement du logement sage-femme au centre de santé d'Agblangandan et la construction de son mur de clôture, attribué à Le Savoir-Faire, approuvé le 25/08/2017 pour un montant TTC de 29.478.647 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016

Les pièces manquantes :

- PV d'ouverture des plis ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;

- Preuve de publication des attribution provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Date d'approbation du contrat (25/08/2017) antérieure à la date de signature du contrat par l'attributaire (07/09/2017) ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (23/05/2017) et la date de signature du contrat (16/01/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature du contrat hors délai de validité des offres et de l'incohérence entre les dates de signature du contrat par l'attributaire et d'approbation du marché.

AOO N°10-J/T-ST-24707/SPRMP/CCMP

5. Marché N°023/SPRMP/CCMP relatif à la construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP d'Ekpè II dans la Commune de Sèmè-Podji, attribué à Ets BUSINESS AFRICA, approuvé le 31/12/2018 pour un montant TTC de 26.894.491 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016

Les pièces manquantes :

- ANO de l'organe compétent sur le DAC ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (409 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (17/11/2017) et la date de signature du contrat (27/11/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

AOO N°F-ST-24740/SPRMP/CCMP

6. Marché N°013/SPRMP/CCMP du 30/08/2017 relatif à la fourniture des matériels didactiques de bureau au profit des services de la mairie, attribué à Ets IFEDJOBI et FILS, approuvé le 26/09/2017 pour un montant TTC de 26.153.343 FCFA, source de financement : Budget Communal

Les pièces manquantes :

- PV d'ouverture des plis ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (63 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

AOO N°10-J/ST-24716/SPRMP/CCMP

7. Marché N°020/SPRMP/CCMP relatif à la réfection de la maternité et du réaménagement du centre de santé d'Agblangandan, attribué à Ets VALDES ET FRERES, approuvé le 15/12/2017 pour un montant TTC de 27.711.225 FCFA, source de financement : FADeC affecté

Les pièces manquantes :

- PV d'ouverture des plis ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (77 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (115 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

AOO N°10-J-S-ST-24742/SPRMP/CCMP du 21/07/2017

8. Marché N°19/SPRMP/CCMP du 07/11/18 relatif à l'entretien des locaux abritant les services de la Mairie, attribué à AVEC DIEU, approuvé le 02/05/2018 pour un montant TTC de 14.613.120 FCFA, source de financement : Budget Communal

Les pièces manquantes :

- ANO de l'organe compétent sur le DAC ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (77 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (253 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

AOO N°10-J/T-ST-24690/SPRMP/CCMP du 21/07/2017

9. Marché N°017/SPRMP/CCMP relatif à la construction d'un bâtiment polyvalent plus un module de latrine à quatre (04) cabines, attribué à GENERAL DES ENTREPRISES, approuvé le 29/11/2017 pour un montant TTC de 23.476.987 FCFA, source de financement : FADeC

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (59 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (99 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

10. Marché N°010-J/026/SPRMP/CCMP relatif au reprofilage et rechargement de 14km de voies dans les arrondissements de la commune de SEME-PODJI, attribué à ETS DMD PRESTATION, approuvé le 02/05/2018 pour un montant TTC de 27.706.400 FCFA, source de financement : Budget Communal

Les pièces manquantes :

- ANO de l'organe compétent sur le DAC ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Date limite de dépôt des offres non mentionnée

Conclusion :

Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution du présent marché en raison de l'indisponibilité de certaines pièces, notamment la mention de la date et l'heure limite de dépôt des offres.

AOO N°F-ST-24726/SPRMP/CCMP

11. Marché N°10-J/028/SPRMP/CCMP relatif l'acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon au profit de la Mairie, attribué à SONAM, approuvé le 07/05/2018 pour un montant TTC de 32.000.000 FCFA, source de financement : Budget Communal

Les pièces manquantes :

- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (175 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (13/11/2017) et la date de signature du contrat (10/04/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres ;
- Non-respect du délai de réception des offres (date de publication du DAC : 13/11/2017 et date de limite de dépôt des offres : 13/11/2017) contrairement aux dispositions de l'article 60 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres et du non-respect du délai de réception des offres.

AOO N°10-J/T-ST-24736/S-ST 28893/24743/SPRMP/CCMP du 14/12/2017

12. Marché N°10-J/025/SPRMP/CCMP du 10/04/18 relatif à l'acquisition et l'installation du logiciel de gestion de territoire, attribué à GENERAL DES ENTREPRISES, approuvé le 29/11/2017 pour un montant TTC de 23.476.987 FCFA, source de financement : FADeC

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (84 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (111 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

DC N°10-J/PIST24751/SPRMP/CCMP

13. Marché N°16/SPRMP/CCMP relatif au recrutement d'un avocat au profit de la Mairie, attribué à Maître Brice Ulrich HOUSSOU, approuvé le 27/10/2017 pour un montant TTC de 2.832.000 FCFA, source de financement : Budget Communal.

Les pièces manquantes :

- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (175 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (05/05/2017) et la date de signature du contrat (12/09/2017) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

DC N°10-J/PIST24751/SPRMP/CCMP du 24/04/2017

14. Marché N°10-J/009/SPRMP/CCMP du 17/07/2017 relatif au recrutement d'un cabinet ou d'un consultant pour accompagner la commune de Sèmè-Podji dans l'élaboration du PDC 3ème génération, attribué à Jedia Augustin SOSSOU, approuvé le 28/08/2017 pour un montant TTC de 4.090.500 FCFA, source de financement : Fonds propre.

Les pièces manquantes :

- PV d'évaluation des offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (73 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (115 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

DC N°10-J/S-ST24744/SPRMP/CCMP

15. Marché N°18/SPRMP/CCMP relatif à la fourniture connexion internet, maintenance du réseau et maintenance du parc informatique et photocopieur au profit de la mairie, attribué à ESPOIR PLUS TECHNOLOGIE, approuvé le 29/11/2017 pour un montant TTC de 6.754.440 FCFA, source de financement : budget Communal.

Les pièces manquantes :

- Lettre d'invitation à soumissionner

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (70 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (103 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

DC N°10-J/F-ST24727/SPRMP/CCMP

16. Marché N°10-J/024/SPRMP/CCMP du 09/03/2018 relatif à l'acquisition d'un véhicule au profit du SG de la Mairie, attribué à AL WOULDJOUR SARL, approuvé le 26/03/2018 pour un montant TTC de 7.900.000 FCFA, source de financement : budget Communal.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (125 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (21/11/2017) et la date de signature du contrat (09/03/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

DC N°10-J/F-ST24739/SPRMP/CCMP

17. Marché N°10-J/027/SPRMP/CCMP relatif à l'acquisition de 06 tableaux d'affichage pour le SIAD, attribué à Ets GLOIRE ET GRACE SOUROU, approuvé le 02/05/2018 pour un montant TTC de 982.350 FCFA, source de financement : budget Communal.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Approbation du contrat hors délai de validité des offres (124 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Délai anormalement long entre la date de dépôt des offres (29/12/2017) et la date de signature du contrat (10/04/2018) ; ce qui induit la signature du contrat hors délai de validité des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature et de l'approbation du contrat hors délai de validité des offres.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

Malgré nos multiples relances, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC**8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes**

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;

- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes
----------	---	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,00%.

Nous pouvons noter qu'il y a mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que la Commune de Sèmè-Podji ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ **Gestion 2016**

NB : Aucun marché échantillonné n'a été communiqué aux auditeurs.

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	-	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	12	12	1	8%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	17	17	5	29%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	12	12	12	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	17	17	9	53%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	17	17	14	82%	Marchés approuvés hors délai	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	-	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				22,75%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				73,50%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				30,96%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 30,96%.

Nous pouvons dire qu'il y a une **conformité moyenne** et qu'en 2017, la Commune de Sèmè-Podji n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des preuves de règlement, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Commune de Sèmè-Podji	AHOMADIKPOHOU Landry	SG Mairie
2		DJIVOH Eléonore	Membre du SPRMP
3		HOUESSOU Venance	Membre du SPRMP
4		HOUNSOU Monia	Membre du SPRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

En dépit des demandes formelles restées sans réponse et des multiples relances, l'autorité contractante n'a pris aucune disposition pour recevoir le cabinet afin de tenir la séance de restitution.

Cette situation constitue une limite pour le consultant. En conséquence nous ne sommes pas en mesure de communiquer dans le présent rapport un PV de restitution des résultats d'audit.

ANNEXE 2 : LES TABLEAUX D'EXHAUSTIVITE

- Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction de 400ML du mur de clôture de l'EPP d'Agongo dans la commune de Sèmè-Podji	1	1	1	0	1	1	1	0	1	N/A	1	1	1	1	1	0	15	12	80%	79%
2	Amenagement du logement sage-femme au centre de santé d'Agblangandan et la construction de son mur de clôture	1	1	1	0	1	0	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	15	10	67%	
3	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP d'Ekpè II dans la Commune de Sèmè-Podji	1	0	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
4	Fourniture des matériels didactiques de bureau au profit des services de la mairie	1	1	1	0	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
5	Réfection de la maternité et du réaménagement du centre de santé d'agblangandan	1	1	1	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
6	Entretien des locaux abritant les services de la Mairie	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
7	Construction d'un bâtiment polyvalent plus un module de latrine à quatre (04) cabines	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
8	REPROFILAGE ET RECHARGEMENT DE 14KM DE VOIES DANS LES ARRONDISSEMENTS DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI	1	0	10	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	19	127%	
9	Acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon au profit de la Mairie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	N/A	0	1	1	0	15	12	80%	
10	Acquérir et installer le logiciel de gestion de territoire	1	1	1	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

- Procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Recrutement d'un Avocat au profit de la Mairie	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	0	N/A	15	9	60%	68%
2	Recrutement d'un cabinet ou d'un consultant pour accompagner la commune de Sèmè-Podji dans l'élaboration du PDC 3ème génération	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	15	10	67%	
3	Fourniture connexion internet, maintenance du réseau et maintenance du parc informatique et photocopieur au profit de la mairie	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	N/A	15	11	73%	
4	Acquisition d'un véhicule au profit du SG de la Mairie	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	N/A	15	11	73%	
5	Acquérir 06 tableaux d'affichage pour le SIAD	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	15	10	67%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE N°3 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Sélection d'une agence de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux de construction et d'équipement de l'hôtel de ville de la commune de Sèmè-Podji	15	4	17	27	63
2	Entretien périodique / Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO	29	21	76	22	148
3	Recrutement d'un Avocat au profit de la Mairie	11	0	130	45	186
4	Recrutement d'un cabinet ou d'un consultant pour accompagner la commune de Sèmè-Podji dans l'élaboration du PDC 3ème génération	15	40	33	42	130
5	Construction de 400ML du mur de clôture de l'EPP d'Agongo dans la commune de Sèmè-Podji	29	-	238	111	378
6	Aménagement du logement sage-femme au centre de santé d'Agblangandan et la construction de son mur de clôture	29	21	86	-	136
7	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP d'Ekpè II dans la Commune de Sèmè-Podji	31	25	350	34	440
8	Fourniture des matériels didactiques de bureau au profit des services de la mairie	29	15	48	27	119
9	Fourniture connexion internet, maintenance du réseau et maintenance du parc informatique et photocopieur au profit de la mairie	-	0	70	33	103
10	Réfection de la maternité et du réaménagement du centre de santé d'agblangandan	32	15	62	38	147
11	Entretien des locaux abritant les services de la Mairie	32	16	61	176	285
12	Construction d'un bâtiment polyvalent plus un module de latrine à quatre (04) cabines	32	15	44	40	131
13	Acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon au profit de la Mairie	0	79	69	27	175
14	Acquisition d'un véhicule au profit du SG de la Mairie	11	35	73	17	136
15	Acquérir 06 tableaux d'affichage pour le SIAD	16	0	102	22	140
16	Acquérir et installer le logiciel de gestion de territoire	32	15	69	27	143
TOTAL						2860
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1829
Volume de marchés concernés (pertinents)						16
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						114

